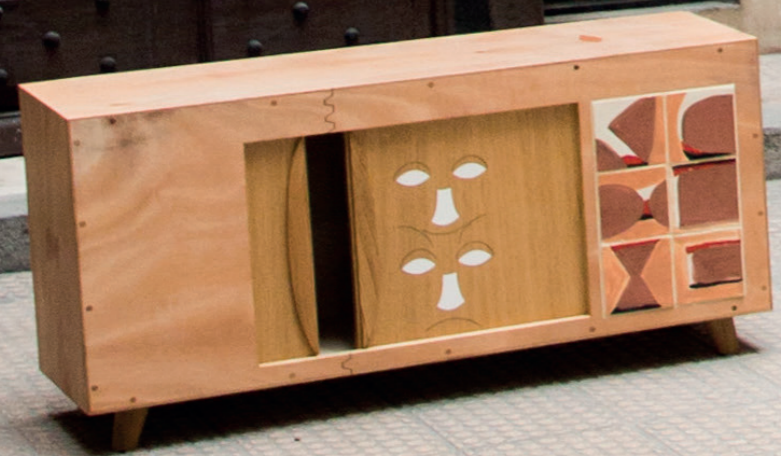


20

20

RAPPORT FINANCIER



P. 05

ÉDITO DE FRÉDÉRIC MAUGET,
Directeur général
du Crédit Municipal de Paris

P. 06

ÉDITO DE PAUL SIMONDON,
Adjoint à la Maire de Paris
en charge des finances,
du budget et de la finance verte,
Vice-Président du Conseil
d'orientation et de surveillance

P. 07

CHIFFRES CLÉS 2020

P. 08

RAPPORT DE GESTION
Crédit Municipal de Paris

.....
ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIC MAUGET,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
.....



Après une année singulière, marquée par une crise sanitaire sans précédent, c'est avec un bilan financier solide que le Crédit Municipal de Paris a terminé l'année 2020. Ses résultats attestent de la robustesse de son modèle et de sa forte capacité d'adaptation.

La fermeture de l'établissement lors du premier confinement a inévitablement entraîné un recul des revenus liés à l'activité de prêt sur gage, le chiffre d'affaires s'établissant à 17,51 M€ en 2020, contre 18,16 M€ en 2019. En revanche, les revenus liés à l'activité de conservation ont continué à progresser et les revenus des locations sont demeurés stables. Fin 2020, le PNB a atteint 24,98 M€, en recul de 8% par rapport à 2019 mais dépassant le niveau atteint fin 2018.

Le Crédit Municipal de Paris a su faire preuve de résilience dans un contexte inédit et particulièrement contraint. L'institution a ainsi engagé une réorganisation profonde de ses services afin de continuer à assurer au mieux sa mission de service public auprès des Parisiens et Franciliens. Plusieurs mesures ont permis de garantir la qualité de service, parmi lesquelles le déploiement d'un système de prise de rendez-vous pour l'activité de prêt sur gage, la dématérialisation des ventes aux enchères et l'accélération de la numérisation dans tous les services.

Le Crédit Municipal de Paris a en outre affirmé sa vocation solidaire en lançant une nouvelle opération de dégagements gratuits et en versant plus d'un million d'euros à des associations pour affronter la crise sanitaire.

En 2020, notre établissement a également achevé l'accompagnement de sa filiale bancaire CMP-Banque dans le cadre de la gestion extinctive décidée avec la Ville de Paris en 2015. L'ensemble de cette démarche s'est effectuée conformément à la feuille de route financière fixée alors. Une attention particulière a été portée aux salariés de cette filiale, qui ont pu retrouver une activité pour 95% d'entre eux. Je tiens à remercier Philippe Zamaron, qui fut le Directeur général de CMP-Banque pendant cinq ans, ainsi que son adjointe Brigitte Delmotte, qui a depuis rejoint le Crédit Municipal de Paris en tant que Directrice générale adjointe, pour leur travail exemplaire tout au long de ces années.

2020 constituait enfin la dernière année de notre plan stratégique « 2020 En Action ». Au cours des cinq années passées, le Crédit Municipal de Paris a su déployer sa force d'innovation et mobiliser les moyens nécessaires afin d'atteindre, voire de dépasser ses objectifs. Nous sommes déterminés à poursuivre les efforts engagés afin d'amplifier cette dynamique de changement vertueuse.

ENTRETIEN AVEC PAUL SIMONDON,

ADJOINT À LA MAIRE DE PARIS EN CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DE LA FINANCE VERTE, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE



Le Crédit Municipal de Paris a ainsi su repenser son fonctionnement interne afin d'accueillir les publics dans des conditions parfaitement sécurisées et d'encourager les démarches à distance. Avec la mise en œuvre d'un dispositif de prise de rendez-vous pour les clients du prêt sur gage, la part des opérations en ligne a progressé rapidement - plus de 80% des renouvellements de contrats étaient ainsi effectués à distance fin 2020. Les clients des ventes aux enchères ont pu recourir aux ventes dématérialisées et le suivi des bénéficiaires de l'accompagnement budgétaire en ligne a été maintenu. Les activités d'épargne et de conservation se sont également poursuivies tout au long de l'année.

L'efficacité de ces mesures conforte le bilan du plan stratégique « 2020 En Action » dont l'institution s'était dotée fin 2016. Les projets entrepris dans ce cadre, qu'il s'agisse de la création du Livret Paris Partage, du lancement du centre de conservation CC ART, de la digitalisation des services ou encore de la restructuration du service d'accompagnement budgétaire, confortent la vocation du Crédit Municipal de Paris à s'affirmer comme un service public exemplaire et innovant. Le Crédit Municipal de Paris a par ailleurs mené à bien, en 2020, la gestion extinctive de sa filiale bancaire CMP-Banque, avec une rigueur qu'il nous faut saluer.

L'année a été enfin marquée par le renouvellement du Conseil d'Orientation et de Surveillance, dont je suis heureux d'assurer désormais la Vice-présidence. Plus que jamais, le Crédit Municipal de Paris s'impose comme un acteur incontournable de la finance sociale et du monde de l'art.

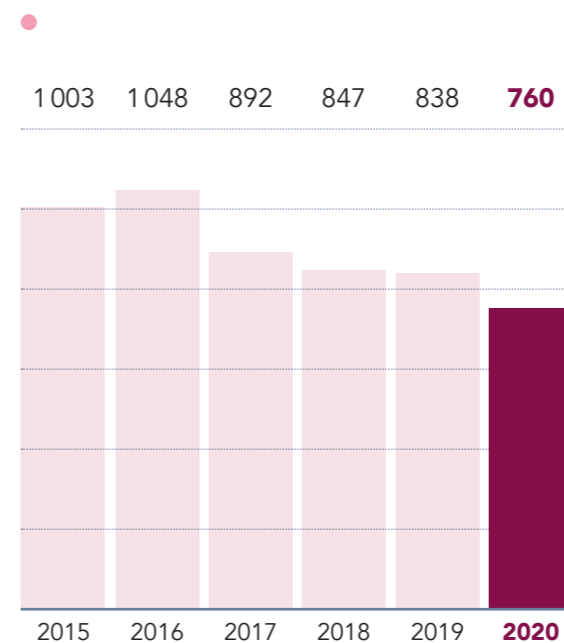
Pour le Crédit Municipal de Paris comme pour l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, 2020 a constitué une année hors du commun. Dans ce contexte, l'établissement a pourtant fourni la preuve de sa solidité, comme le montrent les résultats en fin d'année, le PNB s'établissant à 24,98 M€ et le CA tiré du prêt sur gage à 17,51 M€.

Si l'exercice 2020 reflète l'ampleur des défis posés par la crise sanitaire, il témoigne aussi d'une détermination à poursuivre les activités et garantir l'accès aux services pour tous les Franciliens, par le biais d'une réorganisation rapide et intelligente.

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

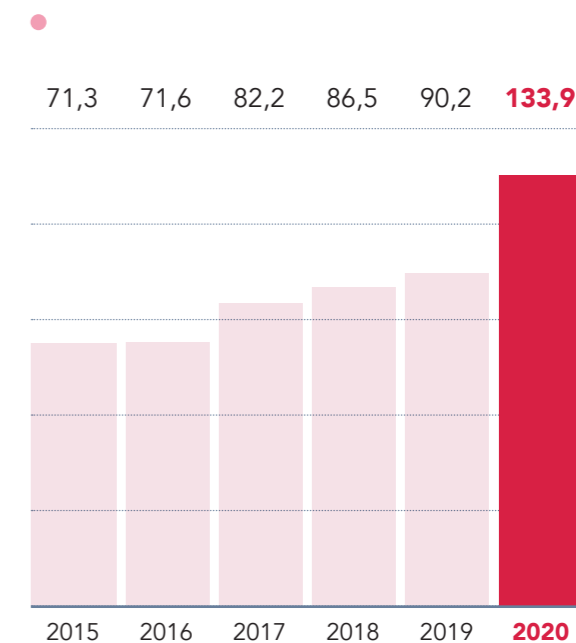
TOTAL BILAN

En milliers d'euros



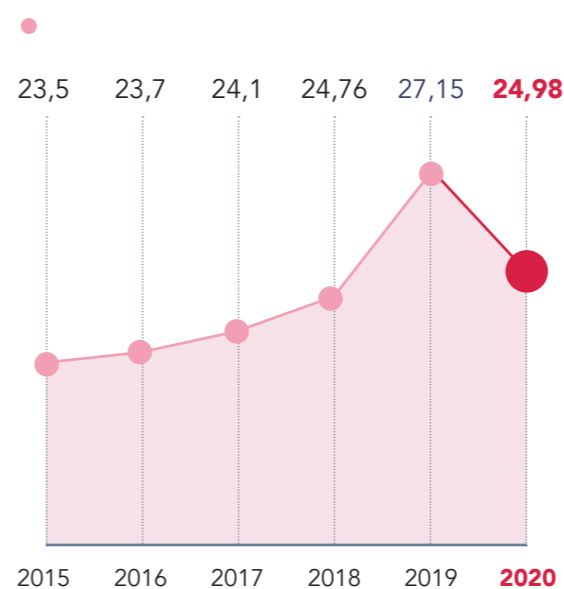
FONDS PROPRES

En milliers d'euros



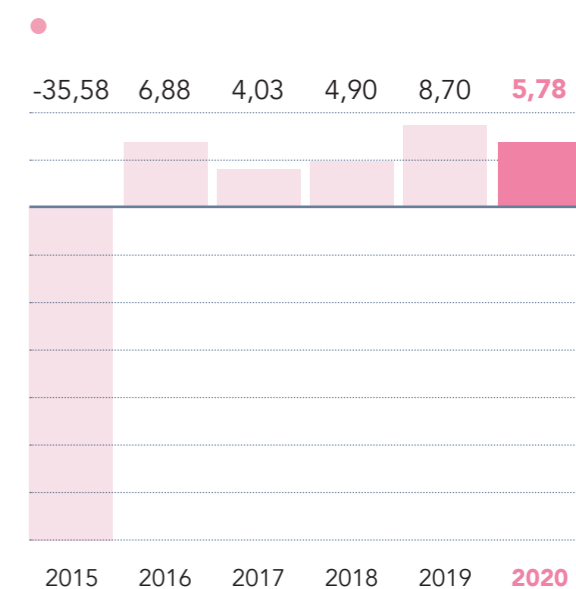
PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'euros



RÉSULTAT NET

En milliers d'euros



Rapport de gestion Crédit Municipal de Paris

2020 est la cinquième et dernière année de mise en œuvre du plan stratégique « 2020 En Action » dont l'ambition est d'amplifier la dynamique de changement qui anime le Crédit Municipal de Paris depuis sa création.

L'exercice 2020 a naturellement été marqué par des évolutions qui ne pouvaient être anticipées. La crise sanitaire a ainsi entraîné des mutations profondes dans l'organisation du Crédit Municipal de Paris, les faits marquants de l'année étant la mise en place de l'accueil sur rendez-vous généralisé pour l'activité de prêt sur gage, le déploiement de ventes aux enchères entièrement dématérialisées, l'accélération de la numérisation de la relation client avec notamment plus de 80% des renouvellements effectués à distance ou encore la mise en place rapide du télétravail pour plus d'un tiers des effectifs. L'année a été également marquée par la poursuite des travaux de rénovation des magasins et le lancement d'une nouvelle opération de dégagements gratuits.

Le Crédit Municipal de Paris a par ailleurs achevé l'accompagnement de sa filiale bancaire dans le cadre de la gestion extinctive décidée en juin 2015 : l'agrément bancaire de sa filiale a été retiré le 12 février 2020 et CMP-Banque a été absorbée par la voie d'une transmission universelle de patrimoine au profit du Crédit Municipal de Paris, effective depuis le 31 mars 2020. La survenue de la pandémie de Covid-19 à compter du mois de février a entraîné une baisse globale du niveau d'activité des métiers opérationnels, le Crédit Municipal de Paris s'étant retrouvé dans l'obligation de fermer ses portes du 15 mars au 12 mai 2020. Toutefois la solidité de l'assise financière de l'établissement a permis d'en limiter les impacts financiers sur les résultats de l'année.

L'ACTIVITÉ EN 2020

Face à cette situation économique inédite, le Crédit Municipal de Paris a néanmoins continué à bénéficier d'un environnement très favorable grâce à des taux historiquement bas voire négatifs et au maintien à un haut niveau du cours de l'or.

L'activité de prêt sur gage a connu un recul de son niveau de CA (17,51 M€ en 2020 contre 18,16 M€ en 2019) particulièrement sensible depuis l'instauration du premier confinement au mois de mars au cours duquel l'établissement a fermé ses portes.

Les produits financiers et les revenus de l'activité de vente ont ainsi suivi une trajectoire baissière. Les revenus de l'activité de conservation *a contrario* ont continué à progresser comme lors de l'exercice précédent. Les revenus des locations auprès d'entités extérieures restent enfin relativement stables.

Ces constats conduisent à une inflexion globale des résultats par rapport à la tendance dynamique des années antérieures.

Le niveau de l'encours de prêts sur gage approche au 31 décembre la barre des 195 M€ (194,58 M€). L'année 2020 est marquée par une très forte baisse des engagements (-49,9%) avec 30 879 contrats en 2020 contre 61 654 en 2019, le poids de ces derniers rapporté à la production totale passant ainsi de 29% à 17%. L'exercice est aussi marqué par une baisse des dégagements mais dans une proportion moindre : le nombre de dégagements ne chute que de 16% (43 950 contrats en 2020 contre 52 543 en 2019). Le nombre de renouvellements suit en revanche une trajectoire légèrement haussière, avec un accroissement de 1,8% (152 450 contrats en 2020 contre 149 742 en 2019) soit une performance quasi identique à l'année précédente (+2,3%). Corollaire, le nombre de contrats de prêt en cours au 31 décembre est en régression de 10,41% (176 742 en 2020 contre 197 291 en 2019) pour un montant moyen en 2020 (1102,37 €) comparable à celui de 2019 (1 097,96 €).

Le volume des ventes enregistre une diminution conséquente en nombre de contrats (6 062 contrats mis en vente en 2020 contre 8 166 en 2019 soit -25,7%), moins de ventes ayant pu être organisées en 2020 (70, contre 76 en 2019). Il est précisé qu'aucune vente n'a été réalisée pendant la période du premier confinement et qu'un rattrapage partiel a pu être opéré pendant le reste de l'année. Le montant des adjudications ne baisse ainsi que légèrement entre les deux exercices (11,75 M€ en 2020 contre 12,22 M€ en 2019 soit -3,85%) alors même que le montant des bonis versés aux clients est en augmentation (3,76 M€ en 2020 contre 3,36 M€ en 2019 soit +10,64%). Ces résultats s'expliquent

d'une part par la forte progression des ventes en ligne via Interencheres depuis la reprise des ventes au mois de mai et d'autre part par le maintien à un haut niveau du cours de l'or. S'agissant des activités de placement et de refinancement, le maintien de niveaux d'intérêts très bas, voire négatifs, impacte fortement le profil des résultats financiers, d'une part en réduisant significativement les revenus financiers au fur et à mesure qu'arrivent à échéance les placements les plus anciens, d'autre part en allégeant très fortement la charge d'intérêts des refinancements nouvellement contractés. Maintenir la performance de la stratégie de placement et de refinancement dans le respect des obligations prudentielles et réglementaires constitue un axe majeur du projet stratégique. Les autres revenus d'exploitation connaissent de leur côté une progression : le produit des immeubles augmente de 1,28% (2,301 M€ en 2020 contre 2,272 M€ en 2019), les revenus tirés des activités de conservation sont en augmentation grâce aux nouveaux espaces proposés au cours de l'année 2019 (+16,27% par rapport à l'année précédente).

En 2020, la direction de l'accompagnement budgétaire et de l'innovation sociale (ABIS) s'est quant à elle adaptée afin de pouvoir assurer une continuité de service en dépit des contraintes sanitaires, l'accompagnement des publics à distance ayant en effet été mis en place.

Près de 900 Franciliens (contre 1 534 en 2019) en fragilité financière ont bénéficié d'un diagnostic budgétaire et 2 514 sont en cours d'accompagnement. La baisse de l'activité s'explique en grande partie par la difficulté d'accès à nos services au cours des premiers confinement et déconfinement, le gel de l'activité microcrédit par les banques partenaires pendant près de 3 mois mais aussi par l'absence prolongée de la majorité des bénévoles. Il est cependant à noter que sur les 6 derniers mois, la fréquentation globale du service croît de 15% en moyenne chaque mois. Par ailleurs, le déploiement de la nouvelle organisation a suivi son cours : 3 nouveaux chargés d'inclusion financière ont été recrutés afin de renforcer l'équipe opérationnelle, ainsi que 4 bénévoles. Le nouveau parcours d'accompagnement avec un point d'entrée unique et une analyse transversale et unique de situation budgétaire des ménages est désormais opérationnel. Les sources extérieures de financement de la direction ABIS ont subi enfin une chute de 7% entre 2019 et 2020 puisque le nombre de partenariats actifs a diminué.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31.12.2020, le PNB atteint 24,98 M€, en diminution de -7,99% par rapport à 2019 (27,15 M€).

Cette évolution se décline de la manière suivante :

- la marge nette sur intérêts affiche une baisse de 2,517 M€ (-11,7%) et s'établit à 18,99 M€ en 2020 contre 21,51 M€ en 2019 ; cette évolution se décompose de la manière suivante :
 - Le produit des intérêts et assimilés est en diminution (-14%) s'établissant à 20,18 M€ en 2020 contre

23,59 M€ en 2019, en raison en premier lieu de la clôture des emprunts souscrits par CMP-Banque auprès de l'EPA en décembre 2019 (-2,44 M€ d'intérêts perçus entre les deux exercices), en deuxième lieu de la baisse des intérêts perçus des prêts sur gage (-0,55 M€ entre 2019 et 2020) et en dernier lieu enfin de la baisse des intérêts perçus sur les comptes sur livret détenus par l'établissement (-0,34 M€ entre les deux exercices) ;

- Les intérêts et charges assimilées poursuivent leur baisse (1,18 M€ en 2020 contre 2,08 M€ en 2019, soit -43%) résultant principalement de la clôture d'un prêt blanc à terme pour le compte de la filiale et remboursé en 2019 (-0,47 M€ entre les deux exercices) et de la diminution des intérêts versés aux clients de l'activité d'épargne solidaire ;

- une légère diminution du montant des commissions perçues (2,02 M€ en 2020 contre 2,12 M€ en 2019, soit -4,60%) ; cette variation résulte principalement de la diminution des droits de garde perçus sur les objets en gage ;
- une augmentation du montant des autres produits d'exploitation (4,22 M€ en 2020 contre 3,74 M€ en 2019 soit +12,83%) ; cette variation s'explique par le changement de méthode comptable concernant les bonis arrivant à prescription (0,591 M€ en 2020). A périmètre constant (soit hors bonis capitalisés), on constate une légère baisse du poste des autres produits d'exploitation due notamment à la diminution conséquente des charges dues par la filiale (-0,18 M€) compensée partiellement par l'augmentation des revenus de l'activité de conservation (+0,09 M€).

LES FRAIS GÉNÉRAUX

Ils augmentent globalement de 5,33% (19,32 M€ en 2020 contre 18,34 M€ en 2019) sous l'effet principalement de l'évolution des postes suivants :

- les subventions aux personnes morales ont augmenté de 991 K€ (1 369 K€ en 2020 contre 377 K€ en 2019) : en effet lors de la survenance de la crise sanitaire, le Crédit Municipal de Paris a décidé de mettre en œuvre une opération de mécénat exceptionnel de 1,03 M€ afin d'apporter son soutien aux personnes les plus fragiles, la principale subvention de 700 K€ ayant été allouée au Secours populaire ;
- l'augmentation des autres prestations de service de 158 K€ (481 K€ en 2020 contre 323 K€ en 2019) correspond au recours à des travailleurs temporaires et au décalage de facturation des prestations d'agence de notation ;
- la progression des dépenses au titre de l'entretien de l'informatique de 113 K€ (1 085 K€ en 2020 contre 972 K€ en 2019) résulte de la reprise des dépenses d'hébergement et d'archivage informatique de l'ancienne filiale CMP-Banque ;
- *a contrario* les droits de prise versés aux commissaires-priseurs ont chuté de 128 K€ (772 K€ en 2020 contre 900 K€ en 2019).

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque, structurellement faible en raison de la garantie que constituent les gages détenus par le Crédit Municipal de Paris au titre des prêts consentis, a augmenté de 1 072% (1,11 M€ en 2020 contre 0,09 M€ en 2019). Deux facteurs expliquent cette évolution sensible. D'une part, les dotations aux provisions sur créances douteuses et celles relatives aux autres provisions d'exploitation ont cru respectivement de 227 K€ et de 342 K€ entre les deux exercices, compte tenu de l'augmentation forte des impayés à la fois de la part de la clientèle et de la part des locataires. D'autre part, une opération de dégageant gratuit a été lancée en octobre 2020 et concerne les emprunteurs ayant contracté un prêt sur gage avant l'an 2000 tandis que la précédente opération qui s'était déroulée en 2019 concernait les clients dont la somme totale des prêts sur gage n'excédait pas 100 euros : le montant total des dégageants gratuits entre les deux années a ainsi progressé de 397 K€.

RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation s'établit en 2020 à 4,55 M€ en diminution de 4,16 M€ par rapport à 2019 (8,71 M€), soit -47,76%, par l'effet conjugué d'une variation à la baisse de la marge nette sur intérêts et de variations à la hausse des frais généraux et du coût du risque. Le coefficient d'exploitation passe ainsi en 2020 à 77,4% contre 67,6% en 2019, s'affichant à un niveau supérieur à l'objectif de 70% fixé dans le plan stratégique.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 7,1 M€. Dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine (TUP) de CMP-Banque au profit du Crédit Municipal de Paris, le Crédit Municipal a enregistré un boni de fusion de 2,55 M€ sur le poste gains et pertes sur actifs immobilisés.

Le résultat net comptable affiche enfin un excédent de 5,78 M€. Ce résultat est en diminution de 33,49% par rapport à 2019 (8,69 M€). Ce résultat net a été affecté aux réserves pour un montant de 5 333 848,81 € et en report à nouveau à hauteur de 450 000 €.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2020 à 41,58% soit bien au-delà du seuil minimal réglementaire de 8%.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéficiaires. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2020

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la date d'arrêt du 31 décembre 2020.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable. Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure ; elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficulté (accessibilité aux services bancaires, point conseil budget, microcrédit). Le Crédit Municipal de Paris s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Le Crédit Municipal de Paris n'est pas soumis aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce. Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2020 est compris :

- entre 1 et 15 jours pour 8,57% des factures reçues ;
- entre 16 et 30 jours pour 1,81% des factures reçues ;
- entre 31 et 60 jours pour 2,36% des factures reçues ;
- supérieur à 60 jours pour 0,99% des factures reçues.

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES PAYÉES :

RETARD DE PAIEMENT : Factures payées	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures payées	156	33	43	18	250
Montant	961 671,52	121 732,82	230 966,86	70 452,16	1 384 823,36
En% du nombre de factures reçues (1 821)	8,57%	1,81%	2,36%	0,99%	13,73%

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES EN ATTENTE DE RÈGLEMENT :

RETARD DE PAIEMENT : Factures non payées	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures non payées	0	0	1	0	1
Montant total	0	0	628	0	628
En% du nombre de factures reçues (1 821)	0%	0%	0,05%	0%	0,05%

AUTRES INFORMATIONS

Le CMP ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques.

Selon les termes de l'article L.514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de Crédit Municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

CONCLUSION

Le Crédit Municipal de Paris affiche en 2020 un résultat excédentaire qui démontre la solidité financière de l'institution dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Pour la dernière année, le Crédit Municipal a continué à déployer, dans la mesure du possible, les actions prévues dans son plan « 2020 En Action ». Sur l'ensemble de la période, le Crédit Municipal a su conjuguer croissance et performance financière au service de sa vocation sociale, développer de nouveaux services financiers et solidaires, offrir des services flexibles, innovants et bienveillants, renforcer son attractivité et la notoriété de ses services, moderniser enfin son organisation et valoriser ses ressources humaines. Ces orientations, portées par l'engagement de tous les collaborateurs de l'établissement, ont permis de conforter, en s'affirmant comme un service public exemplaire et innovant, la vocation sociale et solidaire de l'établissement au service de tous les Franciliens.

Le plan stratégique « 2020 En Action » visait enfin à accompagner la gestion extinctive de CMP-Banque, objectif pleinement atteint, la transmission universelle de patrimoine de sa filiale bancaire étant effective depuis le 31 mars 2020.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

En milliers d'euros

ÉTAT CA	2020
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	88 325
Fonds pour risques bancaires généraux	0
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	- 1 392
- Investissement important dans des entités du secteur financier	0
Fonds propres de base de catégorie I	133 933
Total des fonds propres	133 933

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

En milliers d'euros

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	Total exp. brutes	Total exp. nettes	Total pondéré	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	807 134	758 577	275 625	22 050
Adm. centrales & banques centrales	181 793	181 793	0	0
Établissements de crédit	339 677	339 677	67 935	5 435
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	193 372	193 372	145 029	11 602
Autres éléments	80 416	35 532	50 382	4 031
Expositions en défaut	11 800	8 152	12 228	978
Actions	76	51	51	4

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	Total expositions	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	47 492	3 799
Total des activités bancaires		0
Total des activités bancaires en approche de base	47 492	3 799
Total des activités bancaires en approche de mesure standard		0
Total des activités bancaires en approche de mesure avancée		0
Montant total d'exposition au risque	323 117	25 849

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE	41,45%
---	--------

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR

En milliers d'euros

COUSSIN DE LIQUIDITÉ	41 436
Total des sorties	107 901
Entrées de trésorerie entièrement exemptées	
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	334 785
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie entièrement exemptées	
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	80 926
Sortie nette de trésorerie	26 975
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	153,69 %

À fin décembre 2020, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 153,69% pour une exigence fixée à 100%.

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2016	2017	2018	2019	2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaire hors taxe (PNB)	23 745 705,36	24 081 155,04	24 760 872,31	27 145 406,00	24 976 179,71
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	9 707 289,09	6 136 156,19	9 740 330,29	13 233 469,70	11 234 388,40
Impôts sur les bénéfices	-216 636,21	767 857,27	1 790 656,13	1 510 199,79	1 439 057,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 881 234,41	4 033 205,21	4 905 437,42	8 694 798,40	5 783 848,81
Résultat distribué en application de l'article L514-4 du Code monétaire et financier		-	-	-	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	132	134	140,5	146,5	152,5
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 419 736,06	5 031 712,09	5 607 299,57	5 819 799,64	5 920 173,19
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 923 531,45	2 250 246,94	2 359 973,62	2 550 616,60	2 495 455,34

ÉTATS FINANCIERS PUBLIABLES DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

BILAN

En euros

Bilan actif (en €)	31/12/2020	31/12/2019 pro forma	31/12/2019
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	46 759 248,71	42 276 336,44	42 276 336,44
Effets publics et valeurs assimilées	-		
Créances sur les établissements de crédit	474 919 877,86	500 096 864,01	500 096 864,01
Opérations avec la clientèle	201 705 556,93	223 725 338,07	223 725 338,07
Crédits-bail et location avec option d'achat	-		
Obligations et autres titres de revenu fixe	381 063,95	409 202,26	409 202,26
Obligations et autres titres de revenu variable	1 398 424,60		
Participations et activité de portefeuille	176 997,01	203 420,11	203 420,11
Parts dans les entreprises liées	-	35 424 940,00	35 424 940,00
Immobilisations incorporelles	1 391 952,21	972 027,28	972 027,28
Immobilisations corporelles	28 813 980,17	29 144 684,66	29 144 684,66
Capital souscrit non versé	-		
Actions propres	-		
Autres actifs	3 983 809,14	5 633 787,52	5 633 787,52
Comptes de régularisation	410 321,29	193 266,62	193 266,62
Total	759 941 231,87	838 079 866,97	838 079 866,97

En euros

Bilan passif (en €)	31/12/2020	31/12/2019 pro forma	31/12/2019
Caisse, Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	-55,50		
Opérations avec la clientèle	152 567 911,55	142 963 865,37	142 963 865,37
Dettes représentées par un titre	458 801 111,71	554 979 831,96	554 979 831,96
Autres passifs	1 596 305,59	1 492 446,61	1 492 446,61
Comptes de régularisations	449 272,30	211 205,71	211 205,71
Provisions pour risques et charges	5 417 879,41	3 097 559,32	3 097 559,32
Dettes subordonnées	-		
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-		
Capitaux propres hors F.R.B.G.	141 108 806,81	135 334 958,00	135 334 958,00
Capital souscrit	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00
Primes d'émission	-	-	-
Réserves	48 055 981,05	39 035 525,62	39 521 182,65
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-	-
Report à nouveau (+ / -)	150 000,00	-	-
Résultat de l'exercice (+ / -)	5 783 848,81	9 180 455,43	8 694 798,40
Total	759 941 231,87	838 079 866,97	838 079 866,97

HORS BILAN

En euros

Hors Bilan (en €)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	197 694 266,58	219 870 028,17
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagement de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	197 694 266,58	219 870 028,17
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Total	197 694 266,58	219 870 028,17

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros

Compte de résultat (en €)	31/12/2020	31/12/2019 pro forma	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	20 175 997,73	23 589 206,43	23 589 206,43
- Intérêts et charges assimilées	- 1 183 797,25	- 2 080 003,02	- 2 080 003,02
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	-	0,00	0,00
+ Commissions	2 023 951,26	2 121 622,24	2 121 622,24
- Commissions	- 42 695,45	- 57 344,04	- 57 344,04
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾	4 215 567,16	4 446 114,82	3 742 435,99
- Autres charges d'exploitation	- 212 843,74	- 170 511,35	- 170 511,35
Produit Net Bancaire	24 976 179,71	27 849 085,08	27 145 406,25
- Charges générales d'exploitation	- 16 419 050,31	- 15 407 304,03	- 15 407 304,03
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	- 2 900 939,96	- 2 933 715,14	- 2 933 715,14
Résultat brut d'exploitation	5 656 189,44	9 508 065,91	8 804 387,08
+ / - Coût du risque	- 1 110 542,58	- 94 756,32	- 94 756,32
Résultat d'exploitation	4 545 646,86	9 413 309,59	8 709 630,76
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2 601 827,30	1 500 000,00	1 500 000,00
Résultat courant avant impôt	7 147 474,16	10 913 309,59	10 209 630,76
+ / - Résultat exceptionnel	75 431,65	- 4 632,57	- 4 632,57
- Impôt sur les bénéfices ⁽²⁾	- 1 439 057,00	- 1 728 221,59	- 1 510 199,79
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	-	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	5 783 848,81	9 180 455,43	8 694 798,40

La nouvelle méthode de comptabilisation des bonis entraîne les deux modifications suivantes au niveau de la production du compte de résultat :

(1) Les bonis prescrits pendant l'exercice comptable sont comptabilisés dans le poste Autres produits d'exploitation pour un montant de 592 K€ sur l'exercice 2020 ;

(2) L'imposition associée à ces bonis qui était dans la précédente méthode comptable neutralisée au niveau du compte de résultat impacte en 2020 à hauteur de 166 K€ le poste Impôts sur les bénéfices.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 applicable aux établissements de crédit. Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes :

1.1. GÉNÉRALITÉS : LA SÉPARATION DES EXERCICES

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices. Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2. PRINCIPES PAR CATÉGORIES

1.2.1. Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art CC ART (anciennement Munigarde) sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2.2. Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Le déclasserment en encours douteux s'opère systématiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et bancaires. Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100%, dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin chaque mois au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

1.2.3. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au *prorata temporis* de l'année en cours. Les intérêts des comptes à terme

sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au *prorata temporis* de la durée du contrat. Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2.4. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31.12.2020, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie. Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Ces titres sont enregistrés à l'acquisition pour leur valeur d'achat (valeur nominale, prime d'acquisition et coupon couru). La prime d'acquisition fait l'objet d'un étalement sur la durée de détention. Une provision pour dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. Depuis le mois de novembre 2019, le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de portefeuille d'actif liquide de haute qualité. Au 31.12.2020, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Au 31.12.2020, le Crédit Municipal de Paris détient des titres d'investissement pour une valeur nette comptable de 1 399 K€. En effet, CMP-Banque avait cédé un portefeuille de créances au Fonds Commun de Titrisation FONCRED III en décembre 2019. En raison d'une disposition de la réglementation européenne, l'ancienne filiale avait alors dû souscrire à hauteur de 2,5 M€ à des titres obligataires émis par le FCT FONCRED III correspondant à 5% de la valeur faciale de cette cession de créances saines. Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle. Avant le 31 mars 2020, date effective de la transmission universelle de patrimoine de CMP-Banque au Crédit Municipal de Paris, le Crédit Municipal de Paris détenait 99,99% des parts de CMP-Banque, dont la valeur d'utilité était fixée à 35 425 K€. Le résultat d'annulation de ces titres de participation est un boni de fusion comptabilisé dans le poste Gains et pertes sur actifs immobilisés dans le compte de résultat. Au 31.12.2020, le Crédit Municipal de Paris détient des titres de participation auprès d'organismes à vocation solidaire pour une valeur d'utilité globale de 51 K€.

1.2.5. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020. Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits *prorata temporis* dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé *prorata temporis* dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert. Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts. Le CMP ne détient aucun instrument financier à terme au 31.12.2020.

1.2.6. Congés payés

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31.12.2020 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

1.2.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

En application du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 modifié par le règlement ANC n°2020-10 du 22 décembre 2020, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants. Sur la base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

Les durées d'amortissement appliquées à compter de l'exercice 2020 sont les suivantes :

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 et 6 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 - 15 - 20 et 25 ans
Réévaluation de l'immeuble	Linéaire	50 ans

Catégorie d'immobilisation	Durée applicable en 2019	Durée applicable en 2020
Immobilisations incorporelles		
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	3 ans	5 ans
Immobilisations corporelles		
Matériel informatique : équipements serveurs, réseaux et équipement téléphonique IPBX.	3 ans	5 ans
Gros mobilier (bureaux, armoires...)	5 ans	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment	15 ans	20 ans
Installations électriques	15 ans	20 ans

1.2.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.2.9. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les engagements de retraite et les comptes épargne temps ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan. Le CMP ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile État, CNRACL, URSSAF).

1.2.10. Modes et méthodes d'évaluation des produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

1.2.11. Participation et intéressement

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérant au CNAS.

1.2.12. Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

1.2.13. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07 modifié par le règlement ANC 2020-10, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITÉ DU CMP

La survenue de la pandémie de Covid-19 a entraîné des mutations profondes dans l'organisation du Crédit Municipal de Paris. Les faits marquants de l'année consécutifs à cette crise sanitaire sont la mise en place de l'accueil sur rendez-vous généralisé pour l'activité de prêt sur gage, le déploiement de ventes aux enchères entièrement dématérialisées, l'accélération de la numérisation de la relation client avec notamment plus de 80% des renouvellements effectués à distance ou encore la mise en place rapide du télétravail pour plus d'un tiers des effectifs.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieur à la clôture des comptes au 31.12.2020.

4. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Le Crédit Municipal de Paris applique à compter de l'exercice 2020 un changement de méthode comptable concernant les bonis prescrits pour la production de ses comptes au format bancaire. Dorénavant les bonis seront comptabilisés au poste « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat alors que jusqu'à l'exercice 2019 ils étaient comptabilisés directement au poste « Réserves » au sein des capitaux propres.

5. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

En milliers d'euros

Nature des créances (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Compte ordinaires	326 714	384 659
Compte et Prêts à terme	148 000	115 000
Créances rattachées	205	438
Prêts subordonnés à terme	-	-
Créances rattachées Prêts subordonnés	-	-
Total	474 919	500 097

Le volume des créances sur les établissements de crédit diminue de 5,03% (soit -25,2 M€) sous l'effet d'une baisse sensible de 15,06% du montant du volume des comptes sur livrets tandis que l'encours sur les comptes et prêts à terme connaît une hausse de 28,70%. Le Crédit Municipal a ainsi fait le choix de détenir sur ce poste de créances une proportion plus importante de comptes à terme.

DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et prêts à terme (en K€)					148 000	-

B. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

INVENTAIRE (MONTANT NET DE PROVISIONS)

En milliers d'euros

Nature des encours (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Prêts sur gages	185 648	208 946
Valeurs non imputées	-	-
Créances douteuses	7 748	5 768
Créances rattachées	8 310	9 012
Total	201 706	223 726

L'encours brut des prêts sur gage est en diminution sensible (-11,15%) et s'établit fin 2020 à 185,65 M€.

ÉTATS DE DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

En milliers d'euros

Nature des encours (en K€)	Encours brut sur créances douteuses	Provisions	Reprises	Encours net sur créances douteuses
Prêts sur gages	8 934	1 304	118	7 748
Déclassement par contagion	2 879	-		2 879
Créances de plus de trois mois	4 932	174	110	4 868
Gages douteux	1 123	1 130	8	1
Comptes débiteurs	-	-	-	-
Créances rattachées	2 202	2 312	110	-
Total	11 136	3 616	228	7 748

Les dépréciations sur gages douteux baissent très légèrement entre 2019 et 2020 de 0,61%.

Les dépréciations sur les intérêts dus progressent entre 2019 et 2020 de 14,75%.

Le risque de non-recouvrement étant mesuré à partir de la constatation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des trois exercices antérieurs, le taux de dépréciation calculé par le rapport des pertes constatées au montant de l'encours de prêts s'établit à 1,30% en 2020 soit une baisse de 0,67 point par rapport à 2019.

RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant (en K€)	19 512	28 938	42 149	95 049		

C. TITRES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS SUR TITRES

Ils se décomposent de la manière suivante :

Nature des titres	Valeur brute 2020	Variations du montant de dépréciation	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019
Titres de participation (en K€)				
CMP-Banque	-	-	-	35 425
Microfinance	25	-	25	25
ABC Microfinance	25	-25	-	25
Microdon SAS	-	-	-	50
Don Boule de neige	20	-	20	20
Elogie SIEMP	6	-	6	6
Certificat d'associé (en K€)				
FGDR	126	-	126	77
Total	202	- 25	177	35 628
Opérations sur titre (en K€)				
Obligations et autres titres cotés	1 486	- 87	1 399	-
Créances rattachées		-	-	-
Total	1 486	- 87	1 399	-

Le Crédit Municipal de Paris détient des obligations depuis la transmission universelle de patrimoine au 31/03/2020. Dans le cadre de la vente d'un portefeuille de créances au FCT FONCRED III, CMP-Banque avait en effet dû souscrire à des obligations émises par ce fonds afin de satisfaire aux exigences de la réglementation européenne.

D. IMMOBILISATIONS

Par convention, les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

En milliers d'euros

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2020	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2019
Immobilisations incorporelles	3 527	52	768	0	2 707
Terrains et constructions	40 945	25	-	- 25	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	31 705	1 694	273	- 1	29 739
Immobilisations en locations	623	-	-	-	623
Immobilisations incorporelles en cours	453	750	- 768	-	471
Immobilisations corporelles en cours	337	495	- 273	-	115
Total	77 590	3 016	-	- 26	74 600

E. AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2020	Cessions de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur brute 2019
Immobilisations incorporelles	2 588	-	383	2 205
Terrains et constructions	22 143	- 25	705	21 463
Immobilisations hors exploitation	624	-	-	624
Autres immobilisations corporelles	22 029		1 838	20 191
Immobilisations en locations	-	-	-	-
Total	47 384	- 25	2 926	44 483

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Nature des Travaux (en K€)	Durée d'amortissement	Valeur d'achat	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019
Rénovation du bâtiment	20 ans	1 396	235	269
Travaux de sécurité	20 ans	2 404	631	700
Rénovation de la toiture	20 ans	1 448	558	573
Motorisation des accès	20 ans	115	37	40
Chauffage, climatisation, électricité	20 ans	524	66	73
Cabine EDF Groupe électrogène	20 ans	2 235	1 761	1 877
Total	-	8 122	3 288	3 532

Nature des immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée de vie estimée
Frais de développement et logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 - 5 et 10 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 - 15 - 20 et 25 ans
Réévaluation de l'immeuble	Linéaire	50 ans

F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	3 984	5 634
Comptes de régularisation	410	193
Créances rattachées	-	-
Total	4 394	5 827

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs correspondant aux ventes réalisées en novembre et décembre 2020 (1,64 M€), de créances issues de contentieux relatifs à l'activité de prêt sur gage (1,36 M€) et de restitutions attendues au titre de crédits et de restitutions d'impôt (0,36 M€).

G. DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros

Nature des créances (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes et emprunts à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	-	-

Le Crédit Municipal de Paris ne supporte plus de dette sur les établissements de crédit.

RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et emprunts à terme (en K€)						

H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

En euros

Nature des comptes (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse	30	30
Comptes à terme	42 609	42 112
Comptes sur Livret	106 604	98 073
Autres sommes dues	2 961	2 348
Dettes rattachées	363	400
Total	152 567	142 963

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31.12.2020, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 106,60 M€ et de comptes à terme pour 42,60 M€. Les comptes à terme sont d'une durée de 12, 18, 24 mois renouvelables.

Le volume de l'encours des comptes créditeurs de la clientèle évolue à la hausse (+6,72%) sous l'effet conjugué d'une très légère augmentation des comptes à terme (+1,18%) et d'une augmentation plus forte des comptes sur livret (+8,70%), en raison de la relative attractivité des taux de rémunération servis, dans le contexte actuel, nonobstant les révisions de la grille de taux intervenues en mars et en novembre 2020.

RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme (en K€)	2 241	3 890	4 810	14 525	17 143	

I. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
C.D.N.	448 788	544 967
B.M.T.N.	10 000	10 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous total	458 788	554 967
Dettes rattachées	13	13
Total	458 801	554 980

Le montant global du refinancement du Crédit Municipal de Paris baisse de 17,33% (-96,1M€) entre 2019 et 2020. Les principaux motifs de cette évolution sont la récupération de la trésorerie de CMP-Banque, la baisse de l'encours de prêt sur gage, la hausse de l'encours de l'épargne solidaire et la génération de trésorerie par le produit net bancaire.

RÉPARTITION DES RESSOURCES (HORS DETTES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant en K€	105 160	208 292	110 221	25 115	10 000	0

J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Créditeurs divers	1 596	1 492
Comptes de régularisation	449	211
Total	2 045	1 703

Le poste créditeurs divers enregistre essentiellement les charges à payer aux fournisseurs (0,94 M€), les contributions à reverser aux organismes sociaux et fiscaux (0,23 M€), les cautions des locataires (0,16 M€).

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros

Nature des provisions (en K€)	Valeur nette 2020	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2019
Provisions pour retraites	-	-	-	-
Provisions pour pertes et charges	4 059	2 321	-	1 738
Provisions pour risques et charges ayant supporté l'IS	-	-	-	-
Provisions pour licenciement	-	-	-	-
Provisions exceptionnelles PSG	1 352	-	-	1 352
Provisions pour gages douteux	6	1	3	8
Total	5 417	2 322	3	3 098

L'augmentation des provisions au bilan concerne principalement la reprise des provisions précédemment constatées dans le bilan de CMP-Banque : des provisions pour litige avec la clientèle pour un montant de 1 360 K€, des provisions pour cessions de créance à hauteur de 543 K€ ainsi que des provisions dédiées à la gestion extinctive et incluant un plan de sauvegarde de l'emploi pour un montant de 258 K€.

6. CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Capitaux propres (en K€)	31/12/2020	Dividendes distribués	Capitalisation des bonis	Variations liées aux cessions	Affectation du résultat	31/12/2019
Dotation initiale	47 000			-		47 000
Report à nouveau	150				150	-
Réserves	48 064	-		-	8 545	39 520
Excédents capitalisés	35 695				8 545	27 151
Bonis capitalisés	12 369					12 369
Écart de réévaluation	40 119					40 119
Plus ou moins value sur cession	- 8			- 10		2
Report à nouveau	-					-
Sous total	135 325	-		- 10	8 695	126 641
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	5 784	-				8 695
Total	141 109	-		- 10	8 695	135 336

Le bénéfice de l'exercice 2019 de 8 694 798,40 € a été imputé sur les réserves capitalisées pour 8 544 798,40 € et en report à nouveau pour 150 000 €.

PRÉSENTATION PRO FORMA DES CAPITAUX PROPRES :

Capitaux propres (en K€)	31/12/2020	Dividendes distribués	Capitalisation des bonis	Variations liées aux cessions	Affectation du résultat	31/12/2019 pro forma
Dotation initiale	47 000			-		47 000
Report à nouveau	150				150	-
Réserves	48 064	-		-	9 030	39 035
Excédents capitalisés	36 181				9 030	27 151
Bonis capitalisés ⁽²⁾	11 884					11 884
Écart de réévaluation	40 119					40 119
Dotation en capital reçue	- 8			- 10		2
Report à nouveau	-					-
Sous total	135 325	-		- 10	9 180	126 156
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution ⁽¹⁾	5 784	-				9 180
Total	141 109	-		- 10	9 180	135 336

La nouvelle méthode de comptabilisation des bonis entraîne une augmentation du résultat de l'exercice à concurrence de 426 K€ en 2020 (1). Parallèlement, le montant du poste des Bonis capitalisés est diminué d'un montant identique (2).

7. NOTES SUR LE HORS BILAN

A. OPÉRATIONS SUR SWAP

Le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de swap.

B. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Hors Bilan (en €)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	197 694 266,58	219 870 028,17
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagement de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	197 694 266,58	219 870 028,17
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Total	197 694 266,58	219 870 028,17

Les engagements figurant en hors bilan concernent exclusivement les garanties reçues dans le cadre de l'activité de prêt sur gage.

8. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'euros

Produit Net Bancaire (en K€)	31/12/2020	31/12/2019 pro forma	31/12/2019
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	364	3 210	3 210
+ Produits des opérations sur titres	1 635	1 583	1 583
+ Produits des opérations avec la clientèle	17 475	18 088	18 088
Intérêts	15 451	15 966	15 966
Commissions	2 024	2 122	2 122
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 725	2 829	2 829
- Charges sur opérations interbancaires	-	- 468	- 468
- Charges sur opérations financières	- 373	- 529	- 529
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 854	- 1 140	- 1 140
- Charges sur opérations du hors bilan	-	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 213	- 170	- 170
+ Autres produits d'exploitation*	4 148	4 170	3 466
- Autres charges d'exploitation	-	-	-
Produit Net Bancaire (avant charges refacturées)	24 907	27 573	26 869
+ Charges refacturées intra-groupe	66	276	276
Produit Net Bancaire avec charges refacturées	24 973	27 849	27 145

*DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Autres produits d'exploitation (en K€)	31/12/2020	31/12/2019 pro forma	31/12/2019
Locations d'immeubles	2 301	2 272	2 272
Produits de l'activité de conservation	559	475	475
Bonis prescrits	592	704	-
Autres produits	696	719	719
Total	4 148	4 170	3 466

B. PRODUITS ACCESSOIRES

En milliers d'euros

Produits accessoires (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des immeubles	2 301	2 272
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	416	421
Autres produits divers d'exploitation	839	773
Refacturation intra-groupe	41	174
Loyer perçu de CMP-Banque	26	103
Total	3 623	3 743

C. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

Charges générales d'exploitation (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	9 053	9 022
Rémunération du personnel	5 936	5 843
Charges sociales	2 481	2 551
Charges fiscales	636	628
Impôts et taxes	506	472
Services extérieurs	45	53
Location	24	38
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	21	15
Autres services extérieurs	6 766	5 780
Entretien-Réparation-Fournitures	2 033	2 006
Honoraires extérieurs	1 109	1 223
Autres services extérieurs	3 624	2 551
Refacturation intra-groupe	49	80
Total	16 419	15 407

D. COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros

Coût du risque (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle	- 1 328	- 364
Dotation nette sur créances douteuses	- 486	- 260
Moins-values sur ventes	- 14	- 28
Dotations autres provisions d'exploitation	- 342	
Dotations exceptionnelles	-	-
Pertes exceptionnelles	- 472	- 75
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 14	- 1
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-	-
Autres opérations	219	270
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	-	-
Dotation nette sur FRNG	-	-
Reprises de provisions	219	270
Total	- 1 109	- 94

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

E. SYNTHÈSE DES PROVISIONS

En milliers d'euros

Synthèse des provisions (en K€)	Provisions 2020	Variation de l'exercice	Provisions 2019
Provisions établissement de crédit	-	-	-
Provisions clients	3 389	283	3 106
Provisions sur titres de placement	-	-	-
Provisions sur titres de participation	25	- 48 587	48 612
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	-	-	-
Provisions débiteurs divers	259	194	66
Provisions pour risques et charges	5 418	2 320	3 098
Total	9 091	- 45 790	54 882

F. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros

Gains ou pertes sur actifs immobilisés (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Boni de TUP	2 550	-
Autres gains	102	1 500
Valeur comptable des éléments de l'actif cédé	- 25	-
Autres pertes	- 25	-
Total	2 602	1 500

G. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Charges exceptionnelles	42	1 440
Moins-values sur cession actifs	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	29	30
Indemnités pour gages détériorés	6	22
Autres pertes exceptionnelles	7	1 388
Produits exceptionnels	117	1 437
Mandats annulés sur exercices antérieurs	92	62
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	25	1 375
Résultat exceptionnel	75	- 3

H. RÉGIME FISCAL

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 28% pour l'ensemble du résultat fiscal ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30%.

	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
RÉSULTAT COURANT	7 147 475	1 439 057	5 708 418
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	75 432		75 432
RÉSULTAT NET	7 222 907	1 439 057	5 783 850

I. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

L'article 86 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 modifié par l'article 155 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 supprime le dispositif du CICE pour les rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2019 d'un reliquat de crédit d'impôt au titre d'une régularisation concernant l'exercice 2017.

CICE	2020	2019
Montant		704

9. AUTRES INFORMATIONS

A. EFFECTIFS

Au 31.12.2020, le nombre d'effectif pourvu est de 154 agents et de 140,3 en ETP.

B. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

C. RÉMUNÉRATIONS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

D. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant en € HT	KPMG	Grant Thornton	Total
Certification des comptes	50 000	45 000	95 000
Services autres que la certification des comptes	0	0	0
TOTAL	50 000	45 000	95 000

E. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 aux réserves à hauteur de 5 333 848,81€ et en report à nouveau pour un montant de 450 000€.

10. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1% du capital astreinte à la publication	Capital (en K€)	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos en K€)
Filiales détenues à plus de 50% Néant	-	-	-	-
Participations détenues entre 10 et 50% Néant	-	-	-	-

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute	-	-	202	-
Nette	-	-	177	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	-	-	-	-
Montant des engagements et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-



Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 2 297 184 € inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Versailles RCS Nanterre 632 013 843 29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Crédit Municipal de Paris

Etablissement Public Administratif
Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : € 47 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels appelée « Changement de méthode comptable » concernant le changement de méthode comptable relatif aux bonis prescrits. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ils sont comptabilisés dans le poste « Autres produits d'exploitation bancaire » du compte de résultat alors que jusqu'en 2019 ils étaient comptabilisés directement au poste « Réserves » au sein des capitaux propres.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 8^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 26 mars 2021

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International



Leslie Fitoussi
Associée

KPMG S.A.



Ulrich Sarfati
Associé

CRÉDIT MUNICIPAL
DE PARIS 
MODERNE DEPUIS 1637

55, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS
75004 PARIS
WWW.CREDITMUNICIPAL.FR